

SCIC SA ENERCOOP Normandie

Mairie de Malaunay
1 Place de la Laïcité
76 770 Malaunay

SCIC SA au Capital variable de 156 700 €
N° SIRET : 790 504 583- 00028 APE 7112 B

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le **31 décembre 2015**.



**Attestation du commissaire aux comptes
Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2015**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le **31/12/2015**, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le **31/12/2015**. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2015**.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant sur le document joint et s'élevant à **35 346.91 €** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2015**.



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au tableau de l'Ordre de Rouen et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen

TECHNOPARC DES BOCQUETS - CS 50540

19, rue Victor Hugo - B.P. 540 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex - Tél. 02 35 59 65 40 - Fax 02 35 60 89 76
www.dupain.fr - e-mail : dupainsa@wanadoo.fr

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

CABINET JEAN DUPAIN
& ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE ROUEN
TECHNOPARC DES BOCQUETS
19, rue Victor-Hugo - B.P. 540
76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX
Tél. 02 35 60 65 40 - Fax 02 35 60 60 78

Fait à Bois-Guillaume, le 06/05/2016



Le Commissaire aux Comptes



**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF SOUS FORME VARIABLE
ENERCOOP NORMANDIE**

**Siège : Mairie, 1 place de la Laïcité – 76770 MALAUNAY
Siren : 790 504 583**

Saint-Lô, le 25 avril 2016

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX CINQ
PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature, versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 35.346,91 € (trente-cinq mille trois cent quarante-six euros et quatre-vingt onze cents).

Le Président du Conseil d'Administration
Cyril Surbled